



Informazioni su questo libro

Si tratta della copia digitale di un libro che per generazioni è stato conservata negli scaffali di una biblioteca prima di essere digitalizzato da Google nell'ambito del progetto volto a rendere disponibili online i libri di tutto il mondo.

Ha sopravvissuto abbastanza per non essere più protetto dai diritti di copyright e diventare di pubblico dominio. Un libro di pubblico dominio è un libro che non è mai stato protetto dal copyright o i cui termini legali di copyright sono scaduti. La classificazione di un libro come di pubblico dominio può variare da paese a paese. I libri di pubblico dominio sono l'anello di congiunzione con il passato, rappresentano un patrimonio storico, culturale e di conoscenza spesso difficile da scoprire.

Commenti, note e altre annotazioni a margine presenti nel volume originale compariranno in questo file, come testimonianza del lungo viaggio percorso dal libro, dall'editore originale alla biblioteca, per giungere fino a te.

Linee guida per l'utilizzo

Google è orgoglioso di essere il partner delle biblioteche per digitalizzare i materiali di pubblico dominio e renderli universalmente disponibili. I libri di pubblico dominio appartengono al pubblico e noi ne siamo solamente i custodi. Tuttavia questo lavoro è oneroso, pertanto, per poter continuare ad offrire questo servizio abbiamo preso alcune iniziative per impedire l'utilizzo illecito da parte di soggetti commerciali, compresa l'imposizione di restrizioni sull'invio di query automatizzate.

Inoltre ti chiediamo di:

- + *Non fare un uso commerciale di questi file* Abbiamo concepito Google Ricerca Libri per l'uso da parte dei singoli utenti privati e ti chiediamo di utilizzare questi file per uso personale e non a fini commerciali.
- + *Non inviare query automatizzate* Non inviare a Google query automatizzate di alcun tipo. Se stai effettuando delle ricerche nel campo della traduzione automatica, del riconoscimento ottico dei caratteri (OCR) o in altri campi dove necessiti di utilizzare grandi quantità di testo, ti invitiamo a contattarci. Incoraggiamo l'uso dei materiali di pubblico dominio per questi scopi e potremmo esserti di aiuto.
- + *Conserva la filigrana* La "filigrana" (watermark) di Google che compare in ciascun file è essenziale per informare gli utenti su questo progetto e aiutarli a trovare materiali aggiuntivi tramite Google Ricerca Libri. Non rimuoverla.
- + *Fanne un uso legale* Indipendentemente dall'utilizzo che ne farai, ricordati che è tua responsabilità accertarti di farne un uso legale. Non dare per scontato che, poiché un libro è di pubblico dominio per gli utenti degli Stati Uniti, sia di pubblico dominio anche per gli utenti di altri paesi. I criteri che stabiliscono se un libro è protetto da copyright variano da Paese a Paese e non possiamo offrire indicazioni se un determinato uso del libro è consentito. Non dare per scontato che poiché un libro compare in Google Ricerca Libri ciò significhi che può essere utilizzato in qualsiasi modo e in qualsiasi Paese del mondo. Le sanzioni per le violazioni del copyright possono essere molto severe.

Informazioni su Google Ricerca Libri

La missione di Google è organizzare le informazioni a livello mondiale e renderle universalmente accessibili e fruibili. Google Ricerca Libri aiuta i lettori a scoprire i libri di tutto il mondo e consente ad autori ed editori di raggiungere un pubblico più ampio. Puoi effettuare una ricerca sul Web nell'intero testo di questo libro da <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

4788 (9326)

~~47~~

INSTRUCTION³⁵⁰⁶⁰⁸

ADRESSÉE AUX AUTORITÉS CONSTITUÉES

Des Départemens de Rhône et Loire, et principalement aux Municipalités des Campagnes, et aux Comités Révolutionnaires,

PAR LA COMMISSION TEMPORAIRE
DE SURVEILLANCE RÉPUBLICAINE,

*ÉTABLIE A VILLE-AFFRANCHIE,³⁵⁰⁶⁰⁸
par les Représentans du peuple.*

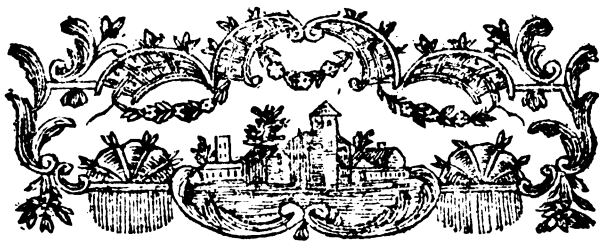
Le but de la Révolution
est le bonheur du Peuple.



De l'Imprimerie du Département de la Guerre, rue de
la Michodière, n^o. 3,

608

12



INSTRUCTION

*ADRESSÉE aux Autorités constituées des
Départemens de Rhône et Loire ,*

PAR LA COMMISSION TEMPORAIRE.

Les représentans du Peuple près l'armée des Alpes, et dans les différens départemens de la République, s'occupent avec un zèle infatigable de rétablir l'ordre troublé par l'infame rébellion des Lyonnois, de punir les traîtres, de poursuivre les conspirateurs, de ranimer l'énergie des Sans-culottes, d'assurer l'approvisionnement de l'armée et des citoyens; et sur-tout d'indemniser la partie pauvre et souffrante du peuple, des pertes que lui ont occasionnées les crimes des riches contre-révolutionnaires.

Pour s'aider dans des travaux aussi multipliés, aussi importans, ils se sont environnés de patriotes purs et éprouvés; ils ont organisé une commission de surs-

A 2

enlottes, chargée de coopérer avec eux, de les soulager de la multitude des détails qui absorberoient un temps qu'ils doivent à de grandes vues, à de grandes opérations ; d'imprimer, sous leurs yeux, le mouvement révolutionnaire aux autorités régénérées, et de prendre de concert avec eux, toutes les mesures de salut public que les circonstances pourront nécessiter, ou qu'un patriotisme prévoyant lui inspirera.

La commission sent toute la grandeur de la mission à laquelle elle est appelée ; elle répondra à la confiance et aux desseins des représentans du Peuple ; mais au commencement de ses travaux, elle sent aussi qu'il est indispensable pour elle d'associer à sa surveillance, celle des autorités, des comités révolutionnaires, des sociétés populaires, et de tous les citoyens ; elle croit nécessaire de leur faire connoître l'esprit qui doit les animer aujourd'hui, les principales opérations auxquelles ils doivent se livrer, et enfin, tout ce que la république a droit d'attendre non-seulement de leur civisme, mais de ce profond sentiment d'indignation, mais de ce généreux desir de vengeance qu'a imprimé dans leurs cœurs, les crimes et la rébellion dont leur pays a été le théâtre.

C'est dans cette vue qu'est rédigée la présente instruction. Elle sera divisée en plusieurs sections. La commission engage chacune des sociétés, chacun des individus qui la liront, à se pénétrer de l'esprit qui l'a dictée ; mais elle les avertit en même temps, qu'en

leur indiquant le but où ils doivent tendre , elle n'entend pas leur prescrire les bornes où ils doivent s'arrêter ; tout est permis pour ceux qui agissent dans le sens de la révolution ; il n'y a d'autre danger pour le républicain , que de rester en arrière des loix de la république ; quiconque les prévient , les devance ; quiconque même outrepassé en apparence le but , souvent n'y est pas encore arrivé. Tant qu'il y aura un être malheureux sur la terre , il y aura encore des pas à faire dans la carrière de la liberté.

§. PREMIER.

De l'esprit révolutionnaire.

La révolution est faite pour le peuple : c'est le bonheur du peuple qui en est le but ; c'est l'amour du peuple qui est la pierre de touche de l'esprit révolutionnaire.

Il est bien aisé de comprendre que par le peuple , on n'entend pas cette classe privilégiée par ses richesses , qui avoit usurpé toutes les jouissances de la vie , et tous les biens de la société. Le peuple est l'universalité des citoyens Français ; le peuple est sur-tout la classe immense du pauvre , cette classe qui donne des hommes à la patrie , des défenseurs à nos frontières , qui nourrit la société par ses travaux , qui l'embellit par ses talens , qui l'orne et qui l'honore par ses vertus ; la révolution seroit un monstre politique et moral , si elle eût eu pour but d'assurer la félicité de quelques

centaines d'individus , et de consolider la misère de vingt-quatre millions de citoyens ; c'eût donc été une dérision insultante à l'humanité , que de réclamer sans cesse le nom de l'égalité , quand des intervalles immenses de bonheur eussent toujours séparé l'homme de l'homme , et qu'on eût vu étouffée , sous les distinctions de l'opulence et de la pauvreté , de la félicité et de la misère , la déclaration des droits qui ne reconnoissoit d'autres distinctions que celles des talents et des vertus.

Ceux qui dès l'origine de la révolution ont su en saisir l'esprit , et en favoriser les progrès ; ceux-là ont dû voir qu'elle tendoit à faire disparaître de dessus le sol de la France les monstruosités inhumaines ; ceux-là ont vu que , si une égalité parfaite de bonheur étoit malheureusement impossible entre les hommes , il étoit du moins possible de rapprocher davantage les intervalles ; ils ont vu qu'il y avoit une disproportion épouvantable entre les travaux du cultivateur et de l'artisan , et le modique salaire qu'il en retiroit ; ils ont vu avec indignation que celui dont les mains robustes donnoient du pain à ses concitoyens , souvent en manquoit lui-même , et l'arrosait de ses larmes , plus encore que de ses sueurs ; ils ont jeté le regard de la philanthropie et de l'humanité sur les campagnes , dans les ateliers , dans les greniers , dans les souterrains de l'indigence , et à côté du travail , qui devoit toujours être accompagné de l'aisance , ils ont vu les haillons de la misère ,

la paleur de la faim ; ils ont entendu les plaintes douloureuses du besoin, les cris aigus de la maladie.

D'un autre côté, ils ont vu dans les maisons de la richesse, de l'oisiveté et du vice, tout le raffinement d'un luxe barbare ; et ce qui devoit être la récompense de l'industrie et de la vertu, ils l'ont vu prodiguer aux sangsues du peuple, à des scélérats couverts d'opprobre et de dorure, et plus engraisés de la substance du malheureux, que du luxe insolent de leurs repas.

Enfin, pour comble d'infamie, ils ont vu le mépris de ces superbes, poursuivre le pauvre dans sa chaumière ; ils ont vu ces monstres, au lieu de s'attendrir sur des maux que leur luxe seul avoit causés, les aggraver par leurs dédains, se croire déshonorés s'ils étoient approchés par le malheur, et s'indigner, s'il avoient respiré le même air que le pauvre.

Dans ce renversement universel de principes, dans cette dégradation de l'humanité, dans cette humiliation de la vertu, il falloit un changement, une révolution totale ; car on ne peut point tergiverser avec les principes. Laisser en France un seul abus fondamental, c'eût été inviter tous les autres à naître : c'est l'hydre dont il faut abattre toutes les têtes, sous peine de les voir toutes se reproduire ; c'est le tronc d'un arbre empoisonné, qui, en reprenant son ombrage, sème de nouveau, autour de lui, des germes de mort qui en donneront d'autres à leur tour.

L'aristocratie bourgeoise, si elle eût vécu, eût pro-

Auit bientôt l'aristocratie financière : celle-ci eût engendré l'aristocratie nobiliaire, car l'homme riche ne tarde pas à se regarder comme étant d'une pâte différente des autres hommes : d'usurpation en usurpation, on en seroit venu au point, que l'on eût regardé comme nécessaire, de les consacrer par quelques institutions nouvelles ; voilà le clergé et ses dogmes ressuscités : ce n'est pas tout. Un autel placé isolément dans une république, peut éprouver un choc et être renversé sur lui-même. On lui auroit donné un trône pour l'appuyer, pour s'étayer réciproquement, et nous voilà à la royauté ; c'est là la marche inévitable ; ainsi d'abîme en abîme, on eût ramené la France sous le joug exécrationnable qu'elle venoit de secouer, et ne doutez pas, citoyens, que les monstres ne l'eussent encore appesanti, qu'ils n'eussent aggravé le poids de vos fers, pour vous empêcher de les soulever. Ils vous auroient punis de vos antiques élans vers la liberté. Les roues, les cachots, les corréas, les mains-mortes, les dîmes, les tailles, voilà la perspective, voilà le couronnement d'une révolution incomplète.

Tels sont les maux dont vous ont sauvés ceux qui ont fondé la république : la reconnaissance que vous leur devez, vous impose de grandes obligations : elles sont douces à remplir : faites votre bonheur, ils auront la seule récompense qu'ils attendent.

Républicains, vous êtes dignes de ce nom ; commencez par sentir votre dignité, relevez avec fierté votre tête,

et qu'on lise dans vos regards que vous comprenez enfin qui vous êtes, et ce qu'est la république ; car, ne vous y trompez pas, pour être vraiment républicain, il faut que chaque citoyen éprouve et opère en lui-même une révolution égale à celle qui a changé la face de la France ; il n'y a rien, non absolument rien de commun entre l'esclave d'un tyran et l'habitant d'un état libre. Les habitudes de celui-ci, ses principes, ses sentimens, ses actions, tout doit être nouveau ; vous étiez opprimés, il faut que vous écrasiez vos oppresseurs. Vous étiez esclaves de la superstition ; vous ne devez plus avoir d'autre culte que celui de la liberté, d'autre morale que celle de la nature. Vous étiez étrangers aux fonctions militaires ; tous les français désormais sont soldats. Vous viviez dans l'ignorance ; pour assurer la conquête de vos droits, il faut vous instruire ; vous ne connoissiez pas de patrie ; jamais sa douce voix n'avoit réenti dans vos cœurs ; aujourd'hui vous ne devez plus connoître qu'elle ; vous devez la voir, l'entendre et l'adorer dans tout ; le magistrat ne veille, le laboureur n'ensemence, le soldat ne combat, le citoyen ne respire que pour elle : son image sacrée se mêle à toutes ses actions, ajoute à ses plaisirs, le paye de ses peines. --- Vive la république, vive le peuple, voilà son cri de ralliement, l'expression de sa joie, le dédommagement de ses douleurs ; tout homme à qui cet enthousiasme seroit étranger, qui connoît d'autres plaisirs, d'autres soins que le bonheur du peuple ; tout homme qui ou-

vre son ame aux froides spéculations de l'intérêt, tout homme qui calcule ce que lui vaut une terre, un place, un talent, et qui peut un instant séparer cette idée de celle de l'utilité générale, tout homme qui ne sent pas son sang bouillonner au seul nom de tyrannie, d'esclavage, d'opulence, tout homme qui a des larmes à donner aux ennemis du peuple; qui ne réserve pas toute sa sensibilité pour les victimes du despotisme, et pour les martyrs de la liberté, tous les hommes ainsi faits et qui osent se dire républicains, ont menti à la nature et à leur cœur; qu'il fuyent le sol de la liberté; ils ne tarderont pas d'être reconnus et de l'arroser de leur sang impur. La république ne veut plus dans son sein que des hommes libres, elle est déterminée à exterminer tous les autres, et à ne reconnoître pour ses enfans que ceux qui ne sauront vivre, combattre et mourir que pour elle.

§. II.

Arrestation des gens suspects.

Des principes simples et lumineux que nous venons de vous rappeler, il suit que le républicain ne peut plus vivre avec l'esclavage; celui-ci par ses crimes et ses bassesses a fatigué notre patience; depuis cinq ans nous lui tendons les bras: il a dédaigné nos avances; il est temps qu'il expie ses décaïns, et qu'il apprenne au moins le prix de la liberté par le sacrifice forcé de



la sienne. C'est ici que le désir d'une vengeance légitime devient un besoin impérieux pour celui qui consulte l'intérêt public ; car l'intérêt public veut que l'on répande la terreur parmi les ennemis , que l'on rompe tous les fils des conspirations qu'ils ourdissent , qu'on les punisse de leurs crimes , et qu'on les prive d'un bonheur qu'ils ne veulent pas connoître. C'est dans cette grande mesure prescrite par les décrets de la convention nationale que doit sur-tout paroître le zèle et l'activité patriotique des municipalités et des autorités révolutionnaires ; c'est ici que doivent s'évanouir toutes les considérations , tous les attachemens individuels ; c'est ici que la voix du sang même se tait devant la voix de la patrie ; vous habitez un pays qu'une rébellion infâme a souillé. Eh bien ! citoyens , magistrats du peuple , il faut que tous ceux qui ont concouru d'une manière directe ou indirecte à la rébellion portent leur tête sur un échafaud. C'est à vous de les remettre entre les mains de la vengeance nationale.

Nous ne vous parlons pas seulement ici des prêtres , des nobles , des parens d'émigrés , des administrateurs et autres fonctionnaires parjures sur lesquels la loi a prononcé expressément , nous présumons qu'à cet égard vous avez fait votre devoir ; vous en répondez sur votre tête ; mais nous vous parlons spécialement de tous les hommes qui , sans être compris nominativement dans les décrets , sont désignés par eux à la surveillance nationale ; nous vous parlons de ces hypocrites qui ont toujours eu à la

bouche, et qui n'ont eu qu'à la bouche, les mots de respect des loix et des personnes, et qui, tous les jours, opprimoient vos personnes et violoient, à l'égard du malheureux, les plus saintes des loix, celles de l'humanité et de la nature; nous vous parlons de ces hommes durs et insensibles par habitude et par état, qui ne peuvent point aimer la révolution, parce qu'elle contrarie leurs préjugés, qu'elle anéantit leurs espérances, et qu'elle tue leur cupidité; ce sont ces êtres, qui s'intituloient hommes de loi, et qui auroient dû s'appeler *hommes de sang*, qui ne vivoient que des dissensions de leurs frères et de l'aliment éternel qu'ils fournissoient à la discorde et à la haine; ce sont tous ces chiens courans de la féodalité, qui tenoient registre de ce que leur valoient les exactions, les friponneries, les usurpations de vos tyrans, et qui fondoient l'espérance de leur dîner sur vos larmes et sur vos soupirs; ce sont tous ces êtres fanatiques, qui se sont prononcés pour des prêtres rebelles à la loi; ce sont enfin tous ceux qui, à l'époque de la lutte de la liberté contre les aristocrates de Lyon, ont marqué pour les scélérats une tendresse criminelle, un intérêt parricide. Qu'est-il besoin de vous en dire davantage? Si vous êtes patriotes, vous saurez distinguer vos amis, vous sequestrez tous les autres.

Vous ne serez pas assez imbéciles pour regarder comme des actes de patriotisme, quelques actions forcées et extérieures, par lesquels les traîtres ont sou-

vent cherché à vous mieux abuser. Voici le langage que la plupart d'entr'eux vous tiendront : *« Mais qu'a-t-on » à nous reprocher ? nous-nous sommes toujours bien » montrés ; nous avons fait notre service dans la garde » nationale ; nous avons payé toutes nos contribu- » tions ; nous avons déposé des offrandes sur l'autel » de la patrie ; nous avons même envoyé nos enfans » à la défense des frontières ; qu'exige-t-on , que » veut-on encore de nous » ? Vous leur répondrez : peu nous importe , le patriotisme est dans le cœur ; tout ce que vous vantez-là , les scélérats qui nous ont trahis , les Lafayette , les Dumouriez , les Custiné en avoient fait encore davantage ; vous n'avez jamais aimé le peuple , vous avez traité l'égalité de chimère , vous avez osé sourire à la dénomination de *sans-culottes* ; vous avez eu du superflu à côté de vos frères qui mouraient de faim ; vous n'êtes pas dignes de faire société avec eux , et puisque vous avez dédaigné de les faire siéger à votre table , ils vous vomissent éternellement de leur sein , et vous condamnent à votre tour à porter des fers que votre insouciance ou que vos manœuvres criminelles leur préparent.*

Républicains , voilà vos devoirs ; qu'aucune considération ne vous arrête , ni l'âge , ni le sexe , ni la parenté , ne doivent vous retenir ; agissez sans crainte , ne respectez que les *sans-culottes* , et pour que la foudre ne s'égare jamais dans vos mains , souvenez-vous de la

devise que portent les bannières des sans-culottes :
PAIX AUX CHAUMIÈRES , GUERRE AUX CHÂTEAUX.

§. III.

Taxe révolutionnaire des riches.

Il faut frayer aux dépenses de la guerre , et fournir à tous les frais de la révolution ; qui viendra au secours de la patrie et de ses besoins , si ce ne sont les riches ? S'ils sont aristocrates , il est juste qu'ils payent une guerre qu'eux seuls et leurs adhérens ont suscitée ; s'ils sont patriotes , vous irez au-devant de leurs vœux en leur demandant de faire de leurs richesses , le seul emploi qui convienne à des républicains , c'est-à-dire , un emploi utile à la République ; ainsi rien ne peut vous dispenser d'établir promptement cette taxe ; il ne faut point ici d'exemption ; tout homme qui est au-dessus du besoin , doit concourir à ce secours extraordinaire. Cette taxe doit être proportionnée aux grands besoins de la patrie ; ainsi vous devez commencer par déterminer , d'une manière grande et vraiment révolutionnaire , la somme que chaque individu doit mettre en commun pour la chose publique ; il ne s'agit pas ici d'exactitude mathématique , ni de ce scrupule timoré avec lequel on doit travailler dans la répartition des contributions publiques ; c'est ici une mesure extraordinaire qui doit porter le caractère des circonstances qui la commandent. Agissez donc en grand ; prenez tout ce qu'un citoyen a d'inutile , car le superflu est

une violation évidente et gratuite des droits du peuple. Tout homme qui , au-delà de ses besoins , ne peut pas user , ne peut qu'abuser : ainsi , en lui laissant ce qui lui est strictement nécessaire , tout le reste appartient à la République et à ses membres infortunés.

Voici , à cet égard , la marche que les municipalités et comités révolutionnaires ont à tenir : ils doivent , dans la sincérité de leur âme , et après s'être dépouillés de tout esprit de faveur , de haine et de partialité , examiner quels sont les besoins réels de chaque famille , les déterminer d'après le nombre des enfans et des employés nécessaires , peser les gains et les profits que la révolution a dû vraisemblablement porter dans la maison , et fixer tout ce qui l'excède , comme un tribut de justice dû à la révolution.

Il est nécessaire de suivre dans cette mesure une échelle graduée sur des proportions révolutionnaires ; celui qui a dix mille livres de rentes , par exemple , doit payer au moins trente mille livres ; car il est évident qu'il a pu trouver dans les années précédentes , ou qu'il trouvera dans les années suivantes de son revenu , de quoi établir la dépense nécessaire à un républicain.

Nous prévenons , en même temps , les municipalités et comités révolutionnaires , que ce n'est pas seulement sur cet objet que doit porter la taxe établie sur les riches. Toutes les matières dont ils regorgent , et qui peuvent être utiles aux défenseurs de la patrie , la patrie les réclame dans cet instant. Ainsi il y a des gens qui ont des

amas ridicules de draps, de chemises, de serviettes et de souliers ; tous ces objets et autres semblables , sont de droit la matière des réquisitions révolutionnaires ; de quel droit un homme garderoit-il dans ses armoires des meubles , des vêtemens superflus , lorsque ses concitoyens , qui versent leur sang pour défendre ses propriétés , manqueraient des choses les plus indispensables à la vie , à la santé , à la satisfaction des besoins les plus ordinaires ?

Il est encore une matière précieuse à requérir , ce sont ces métaux vils et corrompteurs , que dédaigne le républicain , qu'il n'estime qu'autant qu'ils lui servent à conquérir des soldats de la liberté , et des défenseurs à l'esclavage. Il étoit permis à des rois de ceindre leur front d'une couronne d'or , et de boire dans des coupes précieuses , le sang , les sueurs et les larmes du peuple. Mais le républicain ne doit connoître que le fer ; c'est avec ce métal , plus riche , parce qu'il est plus utile , qu'il féconde ses campagnes , et qu'il attaque ses ennemis ; le soc et l'épée sont ses instrumens favoris ; Sparte commença d'être esclave , lorsqu'Athènes eut fasciné ses yeux par le spectacle de ses métaux. Républicains français , élevez votre âme au-dessus de ces jouissances insignifiantes et viles , qui , par un appareil de faste et de luxe , ne tendent qu'à confirmer l'antique inégalité entre les hommes ; qu'ainsi , à votre voix , tous ces métaux s'écoulent dans le trésor national , et qu'en y recevant l'empreinte de la République , et après avoir été

été purifiés par le feu , ils ne coulent plus que pour l'utilité générale ; de l'acier , du fer , et la République sera triomphante.

§. I V.

De l'approvisionnement des marchés , et des mesures à prendre sur les subsistances.

La grande espérance des contre-révolutionnaires étoit celle d'affamer le peuple ; ils comptoient sur les riches propriétaires , sur les gros fermiers , sur les accapareurs , et ils osoient croire que la famine conquéreroit la France à l'esclavage. La convention nationale a déjoué leurs projets ; elle a décrété , ou plutôt elle a proclamé le grand principe , que les productions du territoire français appartiennent à la France , à la charge de l'indemnité due au cultivateur. Le peuple a donc un droit assuré sur les fruits qu'il fait naître , il n'est donc plus exposé à voir les grains que ses travaux ont produits , engraisser quelques tyrans privilégiés , et quelques douzaines de propriétaires oppresseurs ; il n'est donc plus permis à un possesseur inique de faire la loi au peuple , et de tenir à ses gages des hommes laborieux , de qui seuls dépend son existence. Tels sont les principes fondamentaux dont les autorités et les citoyens doivent se pénétrer : car un homme ne sera jamais libre tant qu'il croira que son existence et celle de sa famille , dépend du caprice d'un autre homme.

Cela posé, les comités révolutionnaires ou les comités de subsistances doivent spécialement s'occuper du soin d'approvisionner les marchés.

C'est-là que doivent s'apporter les tributs de la terre, puisque c'est-là, que sans distinction de riche ni de pauvre, tous les citoyens vont s'approvisionner; il y a eu, nous le savons, des recensemens ordonnés par la loi; mais la cupidité a fait faire de fausses déclarations. Les patriotes doivent les vérifier et confisquer impitoyablement tout ce qui sera marqué du sceau de l'imposture; du reste, les bons citoyens des campagnes doivent se rappeler que c'est à elles à approvisionner les armées et les villes, que les armées et les villes travaillent aussi pour les campagnes, que ce sont elles qui les défendent, et qui, en échange de leurs denrées, leur rendent des tributs utiles, et une protection nécessaire.

Citoyens des campagnes, nous vous l'avons déjà dit, favorisez la circulation des subsistances, et vous trouverez dans un juste retour de la part des consommateurs la récompense du zèle que vous aurez mis à exécuter des loix dont l'infraction causeroit votre perte.

§. V.

Extirpation du fanatisme.

Les prêtres sont les seules causes des malheurs de la France; ce sont eux qui, depuis treize cents ans, ont élevé par degrés l'édifice de notre esclavage, l'ont

orné de tous les colifichets sacrés qui pouvoient en dérober les défauts à l'œil de la raison et à la faulx de la philosophie ; ce sont eux qui ont asservi l'esprit humain sous leurs imbéciles préjugés, et qui, pour comble d'infamie, ont sanctifié, par leurs impostures bénites, les erreurs dont ils ont enivré les siècles. Il est évident que la révolution, qui est le triomphe des lumières, ne peut voir qu'avec indignation la trop longue agonie de cette poignée de menteurs ; leur règne expire, et fait place à l'empire du bon sens et de la raison : il est du devoir des patriotes d'en accélérer les progrès, et d'insinuer dans l'esprit de leurs concitoyens moins éclairés, les principes réformateurs de la révolution française.

Et d'abord, citoyens, les rapports de dieu à l'homme, sont des rapports purement intérieurs, et qui n'ont pas besoin, pour être sincères, du faste du culte et des monumens apparents de la superstition ; vous commencerez par envoyer au trésor de la république, tous les vases, tous les ornemens d'or et d'argent qui peuvent flatter la vanité des prêtres, mais qui sont nuls pour l'homme vraiment religieux, et pour l'être qu'il prétend honorer. Vous anéantirez tous les symboles extérieurs de la religion, qui couvrent les chemins et les places publiques, parce que les chemins et les places publiques sont la propriété de tous les français, et que tous les français n'ayant pas le même culte, en flattant inutilement la crédulité des uns, vous attaqueriez les

droits et vous choqueriez les regards des autres ; parce que la France ne reconnoît pas de religion dominante , et qu'en les tolérant toutes , elle ne doit permettre à aucune d'usurper sur ses rivales , une suprématie , une autorité prépondérante , ni par-conséquent aucun des signes extérieurs qui la supposent.

Républicains , nous vous parlons ici le langage de la vérité , nous vous la devons toute entière. Lorsque la France n'étoit qu'un royaume , lorsqu'il n'existoit point pour vous de patrie , vos ames ardentes et sensibles , avoient besoin peut-être d'un aliment extraordinaire , et vous le trouviez cet aliment dans les pratiques superstitieuses de quelques vertus que vous vous étiez forgées ; et dans ces momens d'affaissement et de fatigues , votre cœur généreux se reposoit avec plaisir dans les idées d'un bonheur que vous ne pouviez pas trouver sur la terre ; mais il est pour le républicain des jouissances indicibles , qui attachent l'imagination , qui remplissent l'ame , et qui , l'élevant par des sensations nobles et grandes au-dessus d'elle-même , la rapprochent réellement de cette essence sup éme dont elle découle ; le républicain n'a d'autre divinité que sa patrie , d'autre idole que la liberté ; le républicain est essentiellement religieux , car il est bon , juste , courageux ; le patriote honore la vertu , respecte la vieillesse , console le malheureux , soulage l'indigence , punit les trahisons. Quel plus bel hommage pour la divinité ! Le patriote n'a pas la sottise de prétendre l'adorer par des

pratiques inutiles à l'humanité et funestes à lui-même ; il ne se condamne pas à un célibat apparent, pour se livrer plus librement à des débauches : digne enfant de la nature, membre utile de la société, il fait le bonheur d'une épouse vertueuse, il élève des enfans nombreux dans les principes sévères de la morale et du républicanisme ; et lorsqu'il touche au terme de sa carrière, il lègue à ses enfans, pauvres comme lui, les exemples des vertus qu'il leur a donnés, et à la patrie l'espérance de le voir renaître dans des enfans dignes de lui.

Rentrez dans votre cœur, braves et généreux républicains, et dites-nous à qui vous aimeriez mieux ressembler, de ces cagots exécrables, ou de ces hommes patriotes dont nous venons de vous retracer une faible image ? Eh bien ! apprenez que ces scélérats avoient encore l'audace de damner éternellement les hommes qui s'étoient dévoués à votre bonheur, qui se sont occupés de votre liberté, et qui ont prêché et établi la restauration de vos droits ; à la vérité, plusieurs ont déjà fait réparation d'honneur au genre-humain, des impostures qu'ils lui avoient prêchées ; plusieurs ont abjuré la profession sacrilège qui leur imposoit l'obligation de tromper et de persécuter leurs semblables. Bientôt leur exemple sera suivi par tous ceux chez qui le bonnet sacerdotal n'a pas encore éteint toutes les lumières de la raison, ni étouffé même la voix de leur intérêt bien entendu. Quant aux autres, ils ne tarderont pas à apprendre que la République ne veut plus nourrir

ni saints, ni traîtres, ni imposteurs ; et toutes les communes de la République ne tarderont pas à imiter celle de Paris, qui, sur les ruines d'une église gothique, vient d'élever un temple à la raison.

Républicains, en vous traçant rapidement cet aperçu de vos devoirs, la commission temporaire de surveillance républicaine, vous répète qu'elle n'a ni pu, ni prétendu tout vous dire : il est des choses qu'on ne peut qu'indiquer, mais qui sont saisies par l'œil pénétrant du patriotisme, et dont il sait bien faire son profit. Veillez, vous avez tous de grands torts à expier ; les crimes des rebelles Lyonnais sont les vôtres. Si vous aviez eu cette attitude fière et républicaine qui annonce et qui caractérise l'homme libre, jamais des scélérats n'eussent osé tenter un effort contre la patrie, ou du moins ils n'eussent pas eu une seule minute à s'en applaudir. Regagnez donc promptement, dans le chemin de la liberté, tout le terrain que vous y avez perdu, et reconquérez, à force de vertus et d'efforts patriotiques, l'estime et la confiance de la France ; la convention nationale, les représentans du peuple, ont les yeux sur vous, sur vos magistrats ; le compte qu'ils vous demanderont sera d'autant plus sévère, que vous avez plus de fautes à vous faire pardonner. Et nous, qui sommes les intermédiaires entre eux et vous, nous qu'ils ont chargés de vous surveiller, de vous instruire, nous vous jurons que nos regards ne s'écarteront pas un instant de dessus vous, que

nous employerons avec sévérité toute l'autorité qui nous est déléguée, et que nous punirons comme perfidie tout ce que, dans d'autres circonstances, vous auriez pu appeler lenteur, foiblesse ou négligence : le temps des demi-mesures et des tergiversations est passé. Aidez-nous à frapper les grands coups, ou vous serez les premiers à les supporter. LA LIBERTÉ OU LA MORT ; réfléchissez, ou choisissez.

Signé, DUMAMEL, président. PERROTTIN, vice-président. GUION, SADET, BOISSIERE, AGAR, MARCILLAT, THÉRET, FUSIL, VAUQUOIS, RICHARD, LAFFAYE, VERD, procureur-général ; DUVIQUET ; secrétaire-général.

La commission arrête que la présente instruction sera soumise à l'approbation des représentans du peuple, pour être imprimée et affichée.

Fait en commission, à Ville-affranchie, le 26 de Brumaire, l'an second de la République française, une, indivisible et démocratique.

Signé, DUMAMEL, président. VERD, procureur-général. DUVIQUET, secrétaire-général.

Pour approbation de l'arrêté. *Signé*, COLLOM D'HERBOIS, FOUCHE, représentans du peuple.



[The text in this section is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be several paragraphs of a document.]

